

Les universités en Europe

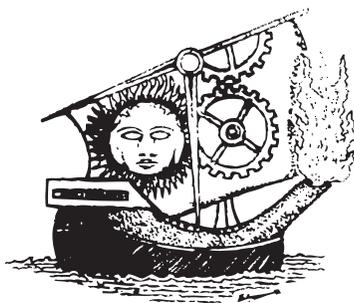
(1450-1814)

I Dominique Julia – 979-10-231-2234-3



LES UNIVERSITÉS EN EUROPE

1450-1814



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

L'Information à l'époque moderne

La Renaissance

*Révoltes et révolutions
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle

Les Paysages à l'époque moderne

*Les Affrontements religieux en Europe
1500-1650*

*Turcs et Turqueries
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe
(1680-1780)*

Les universités en Europe

(1450-1814)



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-897-7
PDF complet – 979-10-231-2232-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2233-6

I Dominique Julia – 979-10-231-2234-3

I Jacques Verger – 979-10-231-2235-0

I Thierry Amalou – 979-10-231-2236-7

I Boris Noguès – 979-10-231-2237-4

I Patrick Ferté – 979-10-231-2238-1

II Willem Frijhoff – 979-10-231-2239-8

II Francesco Beretta – 979-10-231-2240-4

II Jean-Luc Le Cam – 979-10-231-2241-1

Composition : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique : Emmanuel Mard Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PREMIÈRE PARTIE

**L'université française :
nouvelles approches**

L'HISTORIOGRAPHIE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES À L'ÉPOQUE MODERNE

Dominique Julia
CNRS / EHESS

Les universités françaises souffrent-elles d'un déficit de mémoire ? On a pu le penser il y a une quinzaine d'années, lorsque le ministre de l'Éducation nationale Claude Allègre organisa en 1998 un colloque intitulé *Vers une université européenne* ? qui était destiné à commémorer le huitième centenaire de l'université de Paris¹. Tous les médiévistes – et pas seulement eux – s'interrogèrent sur le choix étrange de cette date qui ne correspondait à aucun événement marquant qui fût connu. S'agissait-il simplement de commémorer la rédaction des statuts de 1598 ? Mais alors pourquoi parler d'un *huitième* centenaire ? L'épisode serait purement anecdotique s'il n'était récurrent. Éditant en 1966 le cartulaire du collège de Sorbonne, Mgr Palémon Glorieux faisait à juste titre observer que le septième centenaire du collège de Sorbonne avait été célébré au moins trois fois dans les universités américaines : une première fois en 1953 à l'Université de Caroline du Nord (Chapel Hill), une deuxième fois en 1954 à l'Université de Columbia à New York, et une troisième fois en 1957 à la Pierpont Morgan Library à New York également, la succession des anniversaires correspondant à l'incertitude relative aux dates à retenir. Fallait-il choisir celle des achats de terrain par Robert de Sorbon ou celle de la reconnaissance du collège par le roi ? Toujours est-il qu'au même moment en France, aucun colloque ni

1 *Vers une université européenne : actes du colloque [du] 800^e anniversaire de l'Université de Paris, 24-25 mai 1998, La Sorbonne* / [organisé par la Conférence des présidents des universités de Paris], [Paris, Mazarine], 1998, 147 p.

cérémonie n'a marqué ce centenaire². Ce déficit de mémoire pourrait bien marquer une différence essentielle des universités françaises par rapport à leurs homologues européennes³. Leur histoire comporte une forte rupture de tradition, constituée par la Révolution française : celle-ci a brisé net et supprimé des institutions pluriséculaires, inventé des formes nouvelles d'enseignement avec l'École polytechnique et les écoles centrales et lorsque Napoléon fonda l'Université impériale, le système unitaire qu'il instaura s'élabora sur des bases nouvelles, même si des pratiques anciennes ont pu s'insinuer et s'insérer dans le dispositif, assurant des continuités souterraines.

14

La Troisième République a paradoxalement contribué à cette perte de mémoire. Si l'on se limite à l'historiographie de l'Université de Paris, il est significatif que la monumentale *Histoire de l'université de Paris au XVII^e et XVIII^e siècle* de Charles Jourdain date des années 1862-1866, soit le Second Empire : elle s'établit dans un strict *continuum* avec l'*Historia Universitatis Parisiensis* de César-Egasse Du Boulay, qui avait conduit la chronique jusqu'à la fin du seizième siècle⁴. Jean-Baptiste Crevier avait abrégé, traduit et agrémenté cette histoire de remarques personnelles en 1761, mais ne l'avait pas prolongée⁵. Chef de division au ministère de l'Instruction publique, Charles Jourdain est officiellement encouragé dans son dessein par son ministre de tutelle, Gustave Rouland, qui « a jugé que dans l'intérêt des études historiques, et pour l'honneur même de l'Université de France, héritière de l'Université de Paris, il était bon que l'œuvre commencée par Du Boulay reçût son achèvement »⁶ : il reprend

2 Mgr. Palémon Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. 1, *Robert de Sorbon, l'homme, le collège, les documents*, Paris, J. Vrin, 1966, p. 7.

3 Comme pour démentir mon propos, la Faculté de Droit et de Sciences politiques d'Aix-Marseille fait paraître un ouvrage *Six siècles de droit à Aix 1409-2009. Mémorial de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille à l'occasion du 6^e centenaire de sa fondation*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université d'Aix-Marseille, 2009.

4 César-Egasse Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, F. Noël-P. de Bresche, 1665-1673, 6 vol. in folio.

5 Jean-Baptiste Crevier, *Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, Paris, Desaint et Saillant, 1761, 7 vol. in-12.

6 Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVI^e et XVIII^e siècle*, Paris, L. Hachette, 1862-1866, 2 parties en 1 vol., p. III.

donc la chronique universitaire au terme où ses prédécesseurs l'avaient amenée pour couvrir, dans un ordre strictement chronologique, les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Mais la génération qui entre dans la carrière universitaire avec l'avènement du régime républicain, nourrie de positivisme, entend enseigner la science qui se fait et ne retient de l'héritage universitaire ancien que ce qui peut s'inscrire dans une généalogie de l'esprit scientifique. Lors de la construction de la nouvelle Sorbonne, la première tranche de travaux qui comprend la chancellerie, le rectorat et le grand amphithéâtre est significativement inaugurée le 5 août 1889, centenaire de la nuit du 4 août. Si l'architecte Nénot – présence de la chapelle de l'ancien collège oblige – a bien respecté le pivot visuel qu'elle représente et organisé le bâtiment suivant un axe longitudinal qui fait coïncider les nouvelles circulations fonctionnelles et l'articulation visuelle ancienne en maintenant autour de la cour un dispositif en volumes proche de ceux de l'ancien collège, il est clair que la magnificence est passée de l'espace religieux, désormais désaffecté, à l'espace civil, particulièrement à celui réservé à l'administration académique, dans une sorte d'autoglorification de la République, rectrice de l'intelligence qui préside aux deux Facultés des Lettres et des Sciences⁷. De la théologie qui était au cœur des activités du collège et de la société de Sorbonne, il n'est alors plus question⁸.

Un bon point de départ pour cette communication me paraît être la monumentale *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des*

7 Voir Philippe Rivé (dir.), *La Sorbonne et sa reconstruction*, Lyon, La Manufacture, 1987. On notera aussi la rigoureuse symétrie qui associe les sciences et les lettres dans les « couples » de grands hommes statufiés : Archimède et Homère encadrant l'entrée du grand escalier d'honneur, Louis Pasteur et Victor Hugo dans la cour d'honneur. Dans le grand amphithéâtre, Robert de Sorbon est la figure du fondateur et Richelieu celle du réformateur de l'ancien collège de Sorbonne, par ailleurs homme d'État ; Descartes, philosophe côtoie le chimiste Lavoisier, tandis que Rollin, honoré ici pour son *Traité des études*, est le voisin de Pascal, présent pour ses œuvres mathématiques, plutôt que pour ses *Pensées*.

8 Les crédits alloués aux Faculté de Théologie d'État ont été supprimés quatre ans plus tôt lors du débat budgétaire, le 21 mars 1885. Une loi du 27 juin suivant fixe les dispositions relatives au personnel des Facultés supprimées. Sur les facultés de théologie de l'Université de France au XIX^e siècle, voir Bruno Neveu, *Les Facultés de théologie catholique de l'Université de France, 1808-1885*, Paris, Klincksieck, 1998.

origines à la Révolution publiée, sous le patronage de trois institutions scientifiques (Institut de recherche et d'histoire des textes, Institut national de recherche pédagogique, Commission internationale pour l'histoire des universités) en deux volumes en 1978 et 1981 par Madame Simonne Guenée, le premier étant consacré tout à la fois aux généralités et à l'Université de Paris tandis que le second recense la bibliographie des universités depuis celle d'Aix-en-Provence jusqu'à celle de Valence et ajoute à cette liste douze académies protestantes nées dans la seconde moitié du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle⁹. Les références y sont classées par universités précédées d'une notice descriptive qui retrace l'évolution des structures de l'institution jusqu'à sa fermeture (le terme assigné étant, en tout état de cause, la fin du XVIII^e siècle), et regroupées suivant un certain nombre de rubriques correspondant aux thématiques de la recherche conduite par les érudits des XIX^e et XX^e siècles jusqu'à 1975, date où le recensement de la bibliographie s'est arrêté.

Les intitulés de ces rubriques concernent : sources et bibliographie de l'université concernée ; travaux d'ensemble (« généralités ») ; structures (organisation de l'université, histoire des diverses facultés, collèges, couvents et ordres religieux) ; topographie et bâtiments ; maîtres, étudiants, œuvres ; après les travaux généraux une rubrique particulière est consacrée aux étrangers puis viennent les biographies individuelles classées par Facultés et subdivisées en deux sous-rubriques chronologiques l'une consacrée au Moyen Âge, l'autre à la période XVI^e-XVIII^e siècle ; enseignement, méthodes et doctrines répartis suivant les Facultés, cette section étant suivie de deux sous-sections, l'une consacrée à la production ou à la diffusion d'écrits incluant manuscrits, livres, bibliothèques, librairies et imprimeries, l'autre dédiée aux examens, concours, thèses, diplômes, titres et grades académiques ; une section « vie quotidienne » inclut les témoignages de particuliers, les récits de voyageurs étrangers ; la dernière section intitulée de manière générique « problèmes de l'université » est une sorte de voiture-balai qui regroupe

9 Simonne Guenée, *Bibliographie de l'histoire des universités françaises, des origines à la Révolution*, Paris, A. et J. Picard, 1978-1981, 2 vol. (t. I, *Généralités Université de Paris* ; t. II, *D'Aix-en Provence à Valence et académies protestantes*).

les travaux sur les rapports entre Université, Église et État, et ceux qui étudient la participation de l'université aux débats scientifiques et aux controverses doctrinales.

L'auteur de ce monument confesse elle-même combien le classement thématique avait été difficile à établir, certaines des références pouvant se rattacher à plusieurs des rubriques retenues. Telle quelle, cette bibliographie demeure un outil de travail irremplaçable, un point d'arrivée, dressé à la gloire de l'érudition chartiste qui s'est penchée sur l'histoire institutionnelle et intellectuelle des universités. Car, à maintenant près de trente ans de la publication, nous pouvons aussi considérer cet ouvrage comme une butte-témoin qui nous fournit un état précis des lieux essentiels de la recherche, au moment où de nouvelles approches commencent justement à se faire jour. Or, ce que révèle ce répertoire, c'est une triple prépondérance massive. Prépondérance d'abord de l'histoire médiévale étirée jusqu'à l'âge de l'humanisme : tout se passe comme si, dans l'historiographie des universités, l'âge moderne avait été considéré comme une période de décadence par rapport à un Moyen Âge constitué en âge d'or dans son ensemble, le point de référence étant le premier apogée du XIII^e siècle. Pour ne prendre qu'un exemple ici, 40 % des notices de l'Université de Paris concernent des maîtres en théologie (ou des étudiants promis à la célébrité), le Moyen Âge recueillant treize fois plus d'occurrences que la période moderne. Il est vrai que cette proposition s'efface si l'on déporte son regard sur certaines universités de province. Le chanoine Uzureau qui écrit 105 des 222 notices consacrées à l'université d'Angers (soit 47 %) s'intéresse davantage à la période moderne qu'à l'époque médiévale. Pour l'Université de Montpellier, on compte seulement 127 biographies de professeurs médiévaux contre 260 pour les XVI^e-XVIII^e siècles : mais ici nous nous trouvons face à une érudition médicale attachée à célébrer la gloire des maîtres de l'ancienne Faculté, un quart des notices étant d'ailleurs rédigé par le seul docteur Louis Dulieu, infatigable historien du *studium* montpelliérain, et directeur de la revue *Monspeliensis Hippocrates*.¹⁰

¹⁰ La revue parut de 1958 à 1970.

Le second trait de cette bibliographie est l'insistance mise sur les aspects institutionnels : statuts, privilèges, facultés, nations. Tout se passe comme si, alors même que, dans le cadre napoléonien, les universités ont perdu leur indépendance vis-à-vis de l'État, les universitaires éprouvaient la nécessité de consacrer leur érudition à l'autonomie ancienne de leur corps, allant même jusqu'à une pointilleuse sigillographie. Du même coup c'est une conception close, quasi autarcique, de l'enseignement supérieur qui l'emporte. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui de l'Université de Caen, la bibliographie ne mentionne que deux articles consacrés aux étudiants, alors que les registres d'immatriculation et de grades sont conservés pour toute la période moderne et que la récente thèse de Lyse Roy nous a montré tout le parti que l'on pouvait en tirer pour les xv^e et xvi^e siècles¹¹. Surtout cette conception, étroitement institutionnelle, aboutit à des interrogations majeures sur les délimitations qu'elle opère. Le moindre *studium* médiéval se trouve répertorié : ainsi des *studia* d'Alès, Billom, Gray, Issoire, Lunel, Saint-Germain de Calberte, Saint-Roman de l'Aiguille ou Trets – ou encore la très éphémère Université de Corte de Pasquale Paoli (1765-1768), qui disparut avec la conquête française. En revanche, toute une série d'institutions périphériques se trouvait délibérément exclue, alors qu'elle participe bien d'un enseignement supérieur au sens large. S'il est fait mention et du Collège de France et du collège de Clermont qui, à un moment ou à un autre de leur histoire, ont relevé de l'Université, il n'est à aucun moment question ici du Jardin du Roi, ni du Jardin des apothicaires, ni des divers séminaires qui accueillent pourtant dans leurs murs les étudiants aussi bien de la Faculté des Arts que de celle de théologie, à commencer par les quatre communautés parisiennes régies par la Compagnie de Saint-Sulpice, à plus forte raison encore des écoles techniques ou militaires qui se créent dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Du même coup, la reconfiguration des savoirs scientifiques qui s'opère à la période moderne, et qui trouve son champ d'action dans des établissements périphériques par rapport aux anciens *studia*, n'est

11 Lyse Roy, *L'Université de Caen aux xv^e et xvi^e siècles. Identité et représentation*, Leyde, Brill, 2006, notamment p. 119-146 et p. 283-292.

pas non plus interrogée pour elle-même. Cette vision institutionnelle qui définit les universités selon des critères médiévaux immuables rétrécit singulièrement le champ de l'observation et laisse échapper les mutations structurelles fortes qui font perdre aux institutions une bonne partie de leurs étudiants ès arts (et même en théologie) au profit de collèges de plein exercice non universitaires.

Le dernier trait majeur de cette historiographie est la prédominance d'une histoire des idées qui entend mesurer apogées et déclin à l'aune du renouvellement universitaire de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. L'époque de la fondation de l'université est considérée comme un âge d'or parce que la scolastique procurait aux universitaires du Moyen Âge un outil rationnel de connaissance que la Renaissance est venue briser : Louis Liard n'hésite pas à écrire en 1909 à propos de l'Université de Paris : « À ces trois siècles de vie intense, d'éclat et de puissance succèdent trois siècles d'engourdissement, de déclin, de ruine lente et continue »¹². L'Université serait-elle devenue, à l'époque moderne, un conservatoire des pensées mortes ? Au-delà du fait qu'un jugement aussi péremptoire demande à être vérifié, force est de reconnaître que le primat a toujours été donné aux idées sur les pratiques (ainsi à propos du XVI^e siècle et de l'humanisme) et que peu nombreux étaient les travaux qui s'interrogeaient sur les fonctions sociales des savoirs enseignés, même si toute une série de travaux novateurs comme ceux du Père François de Dainville, de Jean Favier, du chanoine Astrik Gabriel ou de Jacques Verger – je pense en particulier au grand article sur le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* dès 1970 – ces travaux sont déjà cités dans cette bibliographie. Au total, le répertoire édité dans les années 1978-1981 par Simonne Guinée offre un témoignage assez saisissant d'un certain idéalisme de la recherche érudite, ou comme l'écrivait assez justement Willem Frijhoff dans une recension de l'ouvrage, un « constat de l'autosuffisance du monde clos des savants, où la glorification des hommes et des valeurs du passé

12 Louis Liard, *L'Université de Paris*, Paris, H. Laurens, 1909, 2 t. en 1 vol., t. I, *La vieille Université. La nouvelle Université. La nouvelle Sorbonne*, p. 14.

est censée rejaillir sur ceux du présent », celui aussi « d'une terrifiante inconscience des universitaires [...] à l'égard de leur propre rôle dans la société qui se manifeste dans l'absence de toute interrogation sur les fondements historiques de la fraction sociale de leurs institutions »¹³.

Jugement à coup sûr trop sévère, en ce qu'il ne fait pas assez de place aux travaux, certes isolés, qui offrent déjà un renouvellement des perspectives. Il suffit de songer, par exemple, aux communications de Jacques Le Goff qui s'interroge, dès 1964, sur la formulation intellectuelle du rôle des universitaires par rapport aux autres groupes de la société et qui, au Congrès international des sciences historiques de 1965, propose un programme d'études et de recherches très stimulant sur les rapports des universités avec les pouvoirs publics du Moyen Âge à la Renaissance, articles repris dans le volume *Pour un autre Moyen Âge* (1977)¹⁴. On peut aussi – c'est le second exemple que je prendrai – songer aux études exactement contemporaines de la publication de cette bibliographie, menées par Hilde De Ridder-Symoens sur les livres des procureurs de la nation germanique de 1444 à 1546 : après l'édition de la matricule elle-même qui avait paru en 1971 et qui appartenait à un genre classique, au moins dans l'historiographie germanique¹⁵, les biographies des étudiants rangées par ordre chronologique d'entrée dans la nation constituaient un modèle du genre prosopographique recensant l'ensemble du curriculum universitaire de l'étudiant, ses origines sociales, sa carrière ultérieure et sa descendance¹⁶. Avec ce livre, on tient les prolégomènes à une analyse

20

13 Willem Frijhoff, recension des deux tomes de l'ouvrage de Simonne Guenée, *Histoire de l'éducation*, n° 14, avril 1982, p. 87-91.

14 Jacques Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, Gallimard, 1977, p. 181-222.

15 *Les Livres des Procureurs de la Nation Germanique de l'ancienne Université d'Orléans, 1444-1602, publiés par le Comité international pour l'histoire de la nation germanique de l'Université d'Orléans* : Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Hilde De Ridder-Symoens (éd.), t. I, partie 1 : *Premier livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne Université d'Orléans, 1444-1546 : texte des rapports des procureurs*, Leyde, Brill, 1971.

16 Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Hilde De Ridder-Symoens (éd.), t. I, partie 2, vol. 1 : *Premier livre des procureurs : 1444-1546, biographie des étudiants : introduction, sources et bibliographie, biographies des étudiants 1444-1515*, Leyde, Brill, 1978 ; t. 1, partie 2, vol. 2 : *Premier livre des procureurs : 1444-*

fouillée tant de la pérégrination académique en Europe que du rôle joué par les universités dans la formation des élites. On ne saurait enfin négliger le rôle de la Commission internationale d'Histoire des Universités, organe associé au Congrès international des sciences historiques, ni celui de la Conférence des recteurs, présidents et vice-chanceliers des universités européennes. L'une et l'autre, sous des formes diverses, ont soutenu des programmes d'études et de recherches internationaux, appuyé des entreprises communes, favorisé des échanges. Des expériences et des itinéraires historiographiques ont pu ainsi se confronter régulièrement au moment même où en Angleterre est publié l'un des modèles d'histoire monographique qu'est la monumentale *History of the University of Oxford*, parue en huit volumes de 1984 à 1997¹⁷. Ce n'est donc pas par hasard qu'a pu paraître en 1996 le deuxième volume de la *History of the University in Europe* sous la direction de Hilde De Ridder-Symoens, publiée simultanément en langue anglaise et allemande et qui constitue une remarquable synthèse du renouvellement de la recherche dans ce secteur pour la période qui va de 1500 à 1800¹⁸. Ce volume avait d'ailleurs été précédé de la série des six volumes dirigés par Gian-Paolo Brizzi et Jacques Verger et richement illustrés : *Le Università dell'Europa* publiés de 1990 à 1995, dont quatre volumes concernent l'époque moderne¹⁹. Signes d'ailleurs de renouvellement de la discipline, naissent des périodiques spécifiquement consacrés à l'histoire des universités : *History of the Universities* commence à Oxford en 1981, les *Annales* – devenues

1546, *biographies des étudiants : 1516-1546, ibid.*, 1980 ; t. 1, partie 2, vol. 3 : *Premier livre des procureurs...*, 1444-1546 : *biographies des étudiants : tables, additions et corrections, illustrations, ibid.*, 1985. Sont parus depuis : Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Chris L. Heesakkers (éd.), t. 2, partie 1, vol. 1 : *Deuxième livre des procureurs...*, 1546-1567 : *texte des rapports des procureurs : 1546-1560, ibid.*, 1988 ; t. II, partie 1, vol. 2 : *Deuxième livre des procureurs...*, 1546-1567 : *texte des rapports des procureurs : 1561-1567, ibid.*, 1988.

- 17 T. H. Aston (dir.), *The History of the University of Oxford*, Oxford, Clarendon Press, 1984-1997, 8 vol.
- 18 Walter Rugg (dir.), *A History of the University in Europe*, t. 2, H. De Ridder-Symoens (dir.), *Universities in Early Modern Europe (1500-1800)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- 19 Gian Paolo Brizzi, Jacques Verger (dir.), *Le Università dell'Europa*, Cinisello Balsamo, Silvana, 1990-1995, 6 vol.

bientôt *Revue de l'Histoire des Facultés de Droit* est fondée à Paris en 1984 ; les *Annali di Storia delle Università italiane* paraissent à partir de 1997 sous la direction de Gian Paolo Brizzi à Bologne ; le *Jahrbuch für Universitätsgeschichte* naît en 1998 à Berlin, davantage centré sur l'histoire de l'université à l'époque contemporaine. Ces fondations disent la vitalité actuelle de ce domaine de recherches.

HISTOIRE QUANTITATIVE ET SOCIALE

22 Le renouvellement des questionnaires dans l'historiographie des universités est passé d'abord par une histoire quantitative et sociale. On sait qu'il est parti du renouvellement de l'historiographie anglaise. Les sources publiées entre 1880 et 1914 – matricules des universités et registres d'admission dans les divers collèges d'Oxford ou de Cambridge – ont été réemployées pour établir des comptages et dresser des courbes, s'interroger aussi sur le jeu des facteurs qui modifient le volume et la composition du recrutement universitaire : variables internes (comme les statuts, les règlements, les capacités d'accueil des collèges), variables externes comme l'essor ou le recul démographique, les possibilités d'absorption des diplômés fabriqués par les universités dans les bureaucraties d'Église ou d'État, les diplômes requis pour exercer certaines professions (barreau, magistrature, médecine), le degré d'estime que les différentes unités portent à la valeur de l'éducation universitaire. La construction de ce modèle où les différents facteurs covariaient de manière différentielle selon les périodes, a permis à Lawrence Stone de proposer dès 1974 (et dès même ses premiers articles de 1964 dans *Past and Present*) d'établir une conjoncture d'une véritable révolution éducative entre 1560 et 1640 : une première montée entre 1550 et 1580, suivie d'un recul de 1580 à 1610 ou 1620 puis d'une expansion considérable dans les décennies 1620-1640, croissance brutalement interrompue par la Révolution et suivie d'un déclin ininterrompu jusqu'à l'étiage des années 1750²⁰.

20 Lawrence Stone (dir.), *The University in Society*, t. 1, *Oxford and Cambridge from the 14th to the Early 19th Century* ; t. 2, *Europe, Scotland and the United States*

La conjoncture décrite par Lawrence Stone pouvait-elle avoir une valeur « européenne » ? C'est en tous les cas à partir de son questionnaire que s'est développée de manière concomitante toute une série de travaux où les historiens français ne se sont engagés que tardivement : ceux de Richard Kagan sur les universités de Castille²¹, de Laurence Brockliss sur les modèles de fréquentation à l'Université de Paris de 1400 à 1800²², de Willem Frijhoff sur la révision des courbes de fréquentation des universités de l'Empire entre 1576 et 1815 proposées dès 1897 Fritz Eulenburg²³, et sur les gradués néerlandais de 1575 à 1815. Tous ces travaux ont apporté tout à la fois des méthodes et des hypothèses qui ont renouvelé en profondeur notre manière d'aborder la fréquentation universitaire à l'époque moderne. Ils ont proposé des taux de scolarisation et de gradations universitaires en rapport avec le taux de survie et le taux de masculinité, des coefficients correcteurs des immatriculations et des graduations en relation avec les taux, variables eux-mêmes selon les décennies, de la mobilité interuniversitaire, des calculs mesurant de manière approximative et avec une marge d'incertitude raisonnable les déficits d'immatriculation ou de gradation existant dans les sources pour introduire des coefficients de correction. D'où la possibilité d'établir des conjonctures corrigées, de repérer des rythmes régionaux d'évolution (la courbe globale des gradations des Provinces-Unies cache, par exemple, des rythmes de croissance divergents selon les provinces : il n'y a pas au XVIII^e siècle de croissance dans les provinces côtières alors que les pôles de recrutement se déplacent vers les terres de l'intérieur). C'est sans

from the 16th to the 20th Century, Princeton, Princeton University Press, 1974. Voir aussi l'article fondateur de Lawrence Stone, « The Educational Revolution in England 1560-1640 », *Past and Present*, n° 28, 1964, p. 41-80.

- 21 Richard Kagan, *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore/London, The Johns Hopkins University Press, 1974.
- 22 Laurence W.B. Brockliss, « Patterns of Attendance at the University of Paris 1400-1800 », *The Historical Journal*, t. 21, 1978, p. 503-544.
- 23 Willem Frijhoff, « Surplus ou déficit. Hypothèses sur le nombre réel des étudiants en Allemagne à l'époque moderne (1576-1815) », *Francia Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, t. VII, 1979, p. 173-218 ; contribution reprise et remaniée dans Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier (dir.), *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986, t. I, p. 23-63.

doute W. Frijhoff qui a poussé le plus loin la recherche sérieuse à propos de l'ensemble des Provinces-Unies : il établit en effet la conjoncture de la distribution entre études juridiques et études médicales, manifestant ainsi la relative décroissance de la faveur accordée à ces dernières dans la province de Hollande par rapport à sa montée dans les autres provinces ; il dresse une évolution de la hiérarchie socioculturelle de trente-huit villes des Provinces-Unies d'après leur taux respectif de gradués par période de vingt-cinq ans ; il examine la part des gradués dans les différents conseils de ville, les principales fonctions de la République, dans les colonies comme aussi les débouchés des grades universitaires au prisme de trois professions principales : les docteurs en médecine, les avocats, les ministres du culte qui, s'ils n'étaient pas astreints à acquérir un diplôme universitaire, devaient subir comme postulants dans l'Église réformée, un examen ecclésiastique qui jouait le rôle que le baccalauréat en théologie jouait en France²⁴.

On comprend, devant les résultats apportés par ces travaux, que les médiévistes soient envieux des modernistes. Jacques Verger a souvent rappelé la difficulté de parvenir à des résultats fiables à partir des méthodes quantitatives pour le Moyen Âge soulignant la difficulté d'établir des effectifs totaux d'étudiants, mais démontrant de manière exemplaire que l'on peut présenter des hypothèses fiables sur la répartition des gradués entre facultés à l'intérieur d'une même université, comme sur le rayonnement géographique des universités à partir des *rotuli* de suppliques²⁵. Les résultats qu'il a obtenus pour le début du xv^e siècle sont d'autant plus intéressants pour les modernistes qu'ils ont permis de saisir les traits de longue durée qui perdurent au cours de l'époque moderne comme aussi les modifications qui s'opèrent en fonction des transformations institutionnelles qui affectent les universités : ainsi l'apparition du droit civil à la Faculté de Droit de Paris

24 Willem Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérieuse sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam Maarssen, APA Holland University Press, 1981.

25 Jacques Verger, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leyde, Brill, 1995, étude VI : « Le recrutement géographique des universités françaises au début du xv^e siècle d'après les Suppliques de 1403 », p. 122-173.

réduit-elle l'aire géographique des étudiants d'Orléans à une dimension locale à la fin du XVII^e siècle alors que la Faculté disposait d'une audience beaucoup plus large lorsque seul le droit canon était enseigné dans la capitale. Mais surtout Jacques Verger a plaidé avec ardeur pour une prosopographie des gradués : s'il sait bien l'impossibilité de reconstituer le cursus universitaire et la carrière de tous les anciens étudiants et gradués, et si tous ceux qui sortent de l'université sans grade nous restent très largement inconnus alors que les « ratés du système » intéressent aussi l'historien, la prosopographie demeure l'instrument le plus pertinent pour saisir en profondeur le rôle socioculturel de l'Université. De ce point de vue, la France se trouvait très en retard par rapport à nos voisins germaniques ou anglais puisque, dans leur très grande majorité, les matricules ou registres de gradués n'étaient pas imprimés en dehors de la matricule de l'Université de Médecine de Montpellier publiée en 1957 par Marcel Gouron²⁶ et des matricules de l'université protestante de Strasbourg édités par Gustav Knod en 1897²⁷. Or c'est grâce à la prosopographie que des avancées décisives ont pu être faites, comme le montre l'usage qui est fait par tous les historiens européens de la monumentale Matricule de l'Université de Bâle publiée de 1951 à 1980, en cinq volumes, par Hans Georg Wackernagel et qui s'est efforcée de reconstituer le plus complètement possible la *peregrinatio academica* de chaque étudiant²⁸. Au cours des trente dernières années, l'historiographie des universités françaises n'a peut-être pas comblé son retard, mais des éditions critiques de sources et des répertoires biographiques apportent des éléments précieux à nos connaissances : William Courtenay a publié les suppliques de l'Université de Paris pour le XIV^e siècle *Rotuli Parisienses*, remplaçant ainsi l'édition fautive

26 Marcel Gouron, *Matricule de l'Université de médecine de Montpellier (1503-1599)*, Genève, Droz, 1957.

27 Gustav C. Knod, *Die alten Matrikeln der Universität Strassburg 1621 bis 1793*, Strassburg, Trübner, 1897-1902, 3 vol. (t. I, *Die allgemeinen Matrikeln und die Matrikeln der philosophischen und theologischen Facultät* ; t. II, *Die Matrikeln der medicinischen und juristischen Facultät* ; t. III, *Personen- und Ortsregister*).

28 Hans-Georg Wackernagel (éd.), *Die Matrikel der Universität Basel*, Basel, Verlag der Universitätsbibliothek, 1951-1980, 5 vol. (t. I, 1461-1529 ; t. II, 1532/1533-1600/1601 ; t. III, 1601/1602-1665/1666 ; t. IV, 1665/1666-1725/1726 ; t. V, 1726/1727-1817/1818).

de Denifle²⁹. Thomas Sullivan a donné pour le dernier quart du xiv^e et le xv^e siècle un répertoire biographique des licenciés en théologie dont le premier volume (*Ordres religieux*) a paru en 2004³⁰. Le père James K. Farge a publié un très remarquable répertoire biographique des docteurs en théologie de l'Université de Paris de 1500 à 1536 où il recense les différents patronymes qui se rapportent à chaque individu, la date de leurs grades, leur origine géographique, leur cursus à l'intérieur de leur nation d'origine et dans l'université, les significations des grades qu'ils ont faites pour postuler des bénéfiques, leur carrière ultérieure et leurs publications³¹. C'est sur cette base extrêmement solide qu'il a pu ensuite proposer en 1985 un livre majeur sur orthodoxie et réforme à la Faculté de théologie de Paris entre 1500 et 1543. La prosopographie qu'il a construite révèle, au-delà de l'aire géographique de rayonnement (provinces ecclésiastiques de Reims, Sens, Rouen et Tours), la hiérarchie d'estime dont jouissaient les différents collègues. Pour leurs cours à la Faculté des Arts, les futurs docteurs en théologie séculiers se regroupent pour plus de la moitié dans trois collèges (Montaigu, Sainte-Barbe, Navarre) ; et pour l'enseignement de la théologie, si vingt-trois collègues ont accueilli les futurs docteurs, quatre d'entre eux seulement en regroupent plus des trois-quarts (Harcourt, Navarre, Cholet, la Sorbonne qui est toujours la plus recherchée). Au-delà du doctorat, c'est seulement une minorité qui continue à s'investir dans les activités de la Faculté³². En 2006, le même James K. Farge a publié l'édition de deux manuscrits des archives de l'université de Paris qui, de juillet 1512 à 1515, comporte les attestations d'études et de degrés pris à la Faculté des Arts, soit de *triennium* (trois ans pour obtenir la maîtrise ès arts) soit de *quinquennium* cinq années d'études (trois ans pour la maîtrise

29 William J. Courtenay (éd.), *Rotuli Parisienses: Supplications to the Pope from the University of Paris*, Leiden, Brill, 2002-2004, 2 vol. (t. I, 1316-1349 ; t. II, 1352-1378).

30 Thomas Sullivan, *Parisian licentiates in theology, A.D. 1373-1500: a biographical register*, t. I, *The religious orders*, Leiden, Brill, 2004.

31 James K. Farge, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980.

32 James K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France*, Leiden, Brill, 1985.

ès arts et deux autres comme enseignant ou comme étudiant dans une Faculté supérieure) qui peuvent servir de preuve dans une supplique pour postuler un bénéfice ecclésiastique³³. Ce document, intitulé « Génération 1512 » dans les *Mélanges offerts au chanoine Veissière*³⁴, avait attiré, dès 1993, l'attention de Nicole Lemaitre. James K. Farge a repris cette même idée dans le sous-titre de l'ouvrage « Génération 1500 ». Il s'agit là d'une source tout à fait essentielle sur le fonctionnement des collèges artiens de la capitale : sur plus de mille étudiants qui ont passé leur maîtrise ès arts dans vingt-quatre des trente-six collèges artiens de la capitale, plus de la moitié l'ont fait à l'intérieur de six collèges seulement, ce qui là encore donne une hiérarchie de réputation des différents collèges (au premier chef Sainte-Barbe suivi par Montaigu, Navarre, Bourgogne et La Marche). La source permet également de savoir sous quel maître précis tel étudiant a poursuivi son cursus, ce qui offre l'opportunité de mesurer l'audience respective de chaque régent dans chaque collège et de percevoir la manière dont se construisent les réseaux intellectuels. Je reviendrai plus loin sur ce document mais une telle édition critique de sources manifeste à l'évidence que notre savoir ne peut se renouveler en profondeur sur le fonctionnement de la Faculté des Arts de la capitale que par des investissements lourds en temps de dépouillement mais féconds dans leurs résultats. Dans la même perspective d'instruments de travail, il faut signaler le répertoire biographique de la nation Belgique à l'Université de Dole dans le troisième quart du XVII^e siècle³⁵ ou le répertoire biographique des étudiants présents à l'Académie d'équitation

33 James K. Farge (éd.), *Students and Teachers at the University of Paris The Generation of 1500: A Critical Edition of Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne) Archives, Registres 89 and 90*, Leiden, Brill, 2006.

34 Nicole Lemaitre, « Génération 1512. Pour une étude des élites graduées parisiennes », dans Michèle Bardon, Gilbert-Robert Delahaye, Jean Jacquart, Nicole Lemaitre (dir.), *De l'histoire de la Brie à l'histoire des Réformes. Mélanges offerts au chanoine Michel Veissière*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1993, p. 29-47.

35 Willem Frijhoff, « L'«Album Inclytæ Nationis Belgicæ» de l'Université de Dole en Franche-Comté 1651-1674 », *Lias*, t. V, 1978, p. 87-151 ; voir aussi du même auteur, « Matricule de la Nation germano-néerlandaise de Bourges : le second registre (1642-1671) retrouvé et de nouveau transcrit », *Lias*, t. XI, 1984, p. 83-116.

d'Angers au xvii^e siècle, qui, en l'absence de registres d'immatriculation ou de grades de l'Université pour cette période, offre un aperçu du rayonnement dont elle jouit au sein de *l'iter gallicum* des étudiants venus du nord de l'Europe³⁶, le répertoire des clercs irlandais qui ont fait leurs études en France aux xvii^e et xviii^e siècles³⁷. Hélène Berlan, qui a consacré sa thèse à la formation des étudiants de médecine de Montpellier au xviii^e siècle, a accompagné l'exemplaire dactylographié d'un volumineux répertoire biographique de chaque étudiant, notant la première inscription, les dates des grades et les sujets des thèses soutenues³⁸. Je voudrais enfin signaler le répertoire géographique des étudiants du Midi de la France entrepris par Patrick Ferté, dont quatre volumes successifs ont déjà été publiés de 2002 à 2008³⁹. L'auteur ici ne présente pas les listes d'inscrits ou de gradués par ordre chronologique, mais choisit délibérément de savoir combien chaque diocèse du Midi, et à l'intérieur de celui-ci chaque localité a produit d'étudiants et de gradués. Il s'agit ici d'une première étape vers une prosopographie des élites de toute une région à l'époque moderne et l'on pressent, à lire les mêmes patronymes qui viennent d'un même lieu, soit à la même génération, soit à une ou plusieurs générations de distance, la continuité que représentent ces dynasties de robins, moyens et petits officiers, avocats ou médecins.

36 Willem Frijhoff, « Étudiants étrangers à l'Académie d'équitation d'Angers au xvii^e siècle », *Lias*, t. IV, 1977, p. 13-84.

37 Laurence W.B. Brockliss et Patrick Ferté « Prosopography of Irish Clerics in the Universities of Paris and Toulouse 1573-1792 », *Archivium Hibernicum*, vol. 58, 2004, p. 7-166.

38 Hélène Berlan, *Faire sa médecine au xviii^e siècle. Recrutement et devenir des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, thèse de doctorat, Université de Montpellier III-Paul-Valéry, 2000, ex. dactylographiés. Voir, à ce propos, Hélène Berlan, « Le recrutement étudiant à la Faculté de médecine de Montpellier du xvi^e au xviii^e siècle », *Annales du Midi*, vol. 121, 2009, p. 523-544.

39 Patrick Ferté, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France : 1561-1793. Pour une prosopographie des élites*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2002-2008, 4 vol. (t. I, *Diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban, Toulouse* ; t. II, *Diocèse de Cahors* ; t. III, *Rouergue, diocèses de Rodez et de Vabres* ; t. IV, *Diocèses pyrénéens : Bayonne, Comminges, Couserans, Lescaur, Mirepoix, Oloron, Pamiers, Rieux, Tarbes*).

J'ai insisté sur ces instruments de travail pour au moins deux raisons. D'abord, la production de ces outils n'est pas à la mode, si elle l'a jamais été, et le raccourcissement des délais de temps dans lesquels s'inscrivent thèses et habilitations ne favorise sûrement pas leur entreprise puisque, par définition, les dépouillements qu'ils exigent sont coûteux en énergie et en temps. Ensuite, seuls ces dépouillements nominaux offrent un point de référence solide pour donner aux comptages faits sur une grande échelle un contrôle et des coefficients de correction nécessaires. Dans la thèse de Willem Frijhoff déjà citée, l'une des colonnes d'appui est le dépouillement systématique de tous les étudiants et gradués produits par la ville de Zutphen, entre 1575 et 1815, et repérés dans le maximum de matricules et de listes de gradués des universités néerlandaises ou étrangères : c'est ce dépouillement qui lui permet ensuite de proposer des coefficients de correction, période par période, aux comptages globaux qu'il a établis. Dans l'enquête de l'École des Hautes Études en Sciences sociales consacrée à la France, c'est le Rouergue qui a servi de terrain d'expérience analogue à Patrick Ferté pour mesurer le degré d'ancrage universitaire de cette région auprès des diverses universités (Cahors, Toulouse, Paris, Montpellier), mais aussi par rapport aux registres du collège jésuite de Rodez et aux registres d'ordination. Il réexamine alors l'idée d'un Rouergue parfaitement illettré : le Rouergue est à la fois un désert de signatures et un gisement fertile en étudiants, tout à la fois « sous-alphabétisé et suruniversitarisé »⁴⁰. Dans la même enquête sur les universités françaises, seuls les dépouillements nominaux ont permis également de prendre une mesure précise de la pérégrination académique d'un même étudiant à travers les sites où il séjourne. Les biographies des étudiants de la nation germanique d'Orléans, la matricule de l'Université de Bâle, les divers travaux de Willem Frijhoff sur les étudiants néerlandais en France (Angers, Caen, Orléans) ont offert la possibilité d'établir des taux moyens d'universités parcourues et par là même une périodisation

40 Patrick Ferté, « La population étudiante du Rouergue au XVIII^e siècle », dans Dominique Julia et Jacques Revel (dir.), *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. II, France, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989, p. 527-575.

du phénomène qui s'épuise après la première moitié du xvii^e siècle et s'effondre avec la révocation de l'édit de Nantes⁴¹.

Mais il convient certainement de se garder de toute généralisation prématurée. Dans un article récent consacré à la pérégrination des étudiants francophones dans les universités italiennes, Nicole Bingen souligne elle-même les limites de sa propre enquête parce qu'elle repose seulement sur des séries de matricules et des listes de gradués imprimés alors que les nombreuses séries manuscrites et inédites n'ont pu encore être consultées. En dépit de ces réserves, elle parvient à élaborer une hiérarchisation des universités visitées (Padoue, Pavie, Ferrare, Bologne et Parme étant les plus fréquentées), comme de celles où les grades sont pris (Ferrare venant cette fois en tête)⁴². *L'iter italicum* des Français pourrait être ici comparé à celui des Néerlandais à la même époque qui vient d'être étudié par Ad Tervoort⁴³. Hilde De Ridder-Symoens, s'appuyant sur le travail de thèse de Thomas Cole, fait observer que la matricule de l'Université de Louvain n'enregistre, entre 1425 et 1569, que les deux tiers des étudiants espagnols et portugais qui ont pu être repérés pendant cette période aux Pays-Bas⁴⁴. La migration des étudiants en médecine en provenance des Îles britanniques vers les universités françaises et tout particulièrement vers celle de Reims pour y obtenir à bas prix un doctorat, s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le maximum étant atteint dans les années 1710-1740,

30

41 D. Julia et J. Revel, « Les pérégrinations académiques xvi^e-xviii^e siècle », *ibid.*, t. II, p. 33-105.

42 Nicole Bingen, « Les étudiants de langue française dans les universités italiennes à la Renaissance : mise à jour du recensement et analyse des données », dans Michel Bideaux et Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *Les Échanges entre les universités européennes à la Renaissance. Colloque international organisé par la Société française d'étude du xvi^e siècle et l'Association Renaissance-humanisme-Réforme, Valence, 15-18 mai 2002*, Genève, Droz, 2003, p. 25-43.

43 Ad Tervoort, *The Iter Italicum And The Northern Netherlands: Dutch Students At Italian Universities And Their Role In The Netherlands' Society (1426-1575)*, Leiden, Brill, 2005.

44 Hilde de Ridder-Symoens, « Les étudiants marranes aux Pays-Bas (xvi^e et xvii^e siècles) », dans Patrick Ferté et Caroline Barrera (dir.), *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuges (xvi^e-xx^e s.)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 21-35.

au moment où Boerhaave enseigne à Leyde. Le périple passe donc, dans la première moitié du XVIII^e siècle, par les universités de Leyde et Paris, avant de s'achever dans la capitale champenoise ; après 1740, et surtout 1760, les Anglais et les Écossais continuent à aller à Leyde, mais ne passent plus par la France et semblent s'être repliés sur la Faculté de médecine d'Édimbourg, tandis que les Irlandais sont désormais quasi les seuls à aller chercher, pour des raisons pécuniaires, leurs grades à Reims⁴⁵. À l'inverse, la révocation de l'édit de Nantes a provoqué, à terme, une migration des étudiants calvinistes français en théologie, qui se proposent de devenir ministres, vers le séminaire de Lausanne, fondé en 1726 et qui devient le centre majeur de formation des pasteurs français, les deux tiers des séminaristes provenant du Languedoc⁴⁶. Jean Hiernard a récemment repris, de manière fondamentale, le dossier de la pérégrination académique aux XVI^e et XVII^e siècles, à partir de l'observatoire que constitue l'Université de Poitiers – *iter gallicum* des étudiants néerlandais, et plus largement des *Germani* passant par Poitiers ; *iter hollandicum* des Poitevins et des Rochelais vers les Pays-Bas qui deviennent les Provinces-Unies⁴⁷ –, ces travaux se fondant sur un dépouillement nominal des registres de gradués de l'Université de Poitiers et sur celui des matricules imprimés des universités étrangères, mais aussi sur celui des *alba amicorum* qui permettent de reconstruire le réseau des relations de tel ou tel étudiant et ses passages dans les différentes universités. Il a lancé le projet d'une base de données

45 Laurence W. B. Brockliss, « Les étudiants en médecine des îles Britanniques en France sous l'Ancien Régime », dans P. Ferté et C. Barrera (dir.), *Étudiants de l'exil*, op. cit., p. 81-104.

46 Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1997 ; Yves Krumenacker (dir.), *Dictionnaire des pasteurs de la France du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

47 Jean Hiernard, « *Iter Gallicum – iter Hollandicum* : des échanges universitaires peu connus entre le Poitou et les Provinces-Unies (fin XVI^e-XVII^e s.) », dans Claudine Auliard et Lydie Bodiou (dir.), *Au jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens. Mélanges offerts à Alain Tranoy*, Rennes, PUR, 2004, p. 25-73. Voir désormais Jean Hiernard, Denise Turrel, Yannis Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir : Vita Peregrinatio. Fin du Moyen Âge-XVII^e siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

européenne, accessible en ligne sur les étudiants de l'Université de Poitiers : *Repertorium academicum pictaviense*⁴⁸.

La très grande majorité des travaux que j'ai cités est antérieure à l'utilisation de l'ordinateur qui est désormais massive. Les ressources qu'offre désormais la numérisation, la mise en ligne des données et les moteurs de recherche font souhaiter que des bases de données homogènes et compatibles entre elles soient systématiquement établies. La progression des connaissances ne pourra se faire en ces domaines que par le croisement du maximum de données à la fois imprimées et manuscrites⁴⁹. Si, à la différence des recherches menées outre-Rhin, aucun *Repertorium Academicum Gallicum* n'est, à ma connaissance, en cours de constitution pour la période moderne, en dehors des travaux déjà cités, il serait au moins envisageable, avec les ressources de l'informatique, de tenter d'établir un répertoire biographique des enseignants des Facultés supérieures à l'époque moderne, qu'ils aient été titulaires de chaires dans les Facultés professorales, ou docteurs-régents dans les Facultés doctorales⁵⁰. L'érudition savante

32

48 Il s'agit, comme l'indique le site, « en partant des archives de l'Université de Poitiers, d'identifier les étudiants poitevins et de les suivre dans leur tour d'Europe ; à terme, de constituer un site web européen de référence sur la circulation des étudiants entre les universités aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles » et de rassembler « en premier lieu les informations sur les étudiants étrangers (au Poitou et au royaume de France) venus s'inscrire et "prendre leurs grades" à l'Université de Poitiers ainsi que les étudiants poitevins ayant poursuivi leur cursus dans d'autres universités françaises et étrangères ». Voir Y. Delmas-Rigoutsos, E. Picard, T. Maurer, « Présentation de bases de données prosopographiques informatisées sur le monde universitaire », dans J. Hiernard, D. Turrel, Y. Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir, op. cit.*, p. 29-37.

49 Ainsi le projet en cours de réalisation du *Repertorium Academicum Germanicum*, qui recense l'ensemble des savants académiques de l'Empire romain germanique entre 1250 et 1550, c'est-à-dire les personnes ayant fréquenté les Facultés de Théologie, de Droit, ou de Médecine ou qui ont acquis au moins le grade de maître-ès-arts, englobant aussi les nobles qui n'ont acquis aucun diplôme, soit un répertoire biographique d'environ 40 000 individus : R. C. Schwinges, « *Repertorium Academicum Germanicum. Ein Who's Who der graduierten Gelehrten des Alten Reiches (1250-1550)* », dans P. Moraw (dir.), *Gesammelte Beiträge zur Deutschen und Europäischen Universitätsgeschichte. Strukturen-Personen-Entwicklungen*, Leiden, Brill, 2008, p. 577-602.

50 Il faut signaler ici l'article pionnier de Jacques Verger, « Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge », dans *Les Universités françaises au Moyen Âge, op. cit.*, p. 174-198.

– en particulier médicale – a produit nombre de notices depuis un siècle et demi, mais aucune prosopographie sérieuse n'a réellement été tentée, et la mise en ligne des registres paroissiaux conservés dans les archives départementales permet aujourd'hui de rectifier de nombreuses erreurs indéfiniment recopiées. Il est bon, toutefois de mentionner le site *Scholasticon*, fondé en 1999 et coordonné par Jacob Schmutz, maître de conférences en philosophie à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), qui se donne pour vocation « d'offrir la meilleure documentation possible sur la culture scolastique moderne, c'est-à-dire la philosophie et la théologie des professeurs ayant enseigné en Europe et dans le Nouveau Monde, dans les collèges, couvents et universités, pour la période 1500-1800 » et qui a constitué une base biographique intitulée *Nomenclator*. J'ajoute que des sources non universitaires peuvent être riches en découvertes : Janine Driancourt-Girod a retrouvé dans le registre de la chapelle luthérienne de l'ambassade de Suède à Paris, des folios entiers couverts, à partir des années 1640, par les inscriptions d'étudiants d'Europe septentrionale qui viennent, à six ou sept, des villes hanséatiques (Riga, Stettin, Dantzig, Rostock, Lübeck, Hambourg, etc) et du Danemark, mais aussi de villes d'Allemagne du Sud (Tübingen, Heidelberg, Iena, Marburg), voire de Prague ou de Haute-Autriche⁵¹. Les documents d'origine privée, comme les *libri* ou les *alba amicorum* remplis et signés par les condisciples lors des années d'études et de la *peregrinatio academica*, d'un étudiant, sont des sources bien étudiées dans l'aire germanique et néerlandaise, mais encore assez négligées dans le cas français, du fait aussi qu'ils sont souvent conservés dans des collections privées⁵².

J'arrête ici les observations que je voulais faire sur le renouveau de l'histoire sociale des universités grâce aux méthodes quantitatives.

51 Janine Driancourt-Girod, *L'Insolite Histoire des luthériens de Paris. De Louis XIII à Napoléon*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 30-31.

52 On lira l'étude que Jean Hiernard et Pascal Rambeaud ont consacrée au *liber amicorum* de Jean Grenon, Rochelais qui étudia à Leyde entre 1599 et 1602 : Jean Hiernard et Pascal Rambeaud, « Les jeunes Rochelais sur les routes du savoir (1541-1685) », dans Hélène Say (dir.) *Le Voyage, un principe de formation, 130^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, La Rochelle, 2005*, édition électronique, p. 21-36 ; repris dans J. Hiernard, D. Turrel et Y. Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir, op. cit.*, p. 263-300.

Mon propos n'était à aucun moment d'exposer ici les résultats de l'enquête menée à l'École des Hautes Études sur les universités françaises, qui ont été publiés il y a une vingtaine d'années. Ils sont à la disposition de la communauté scientifique. Nous avons centré notre propos moins sur les conjonctures, les flux et les volumes des populations étudiantes (qui ont pourtant été analysés) que sur les cursus parcourus, les déperditions mais aussi sur les usages sociaux des grades obtenus. À ce moment-là, nous avons parfois ressenti la grave difficulté d'avancer des hypothèses en l'absence de travaux récents sur telle ou telle profession. Si les grands et moyens offices avaient été relativement bien étudiés, il n'en allait pas de même pour l'ensemble des débouchés s'offrant aux gradués. Le très grand livre de Laurence Brockliss et Colin Jones sur le monde médical dans la France moderne, paru à Oxford en 1997, est venu combler une grave lacune de notre historiographie. L'histoire des Facultés de médecine avait été longtemps monopolisée par des médecins érudits, qui, quels que soient leurs mérites, avaient cependant souvent une vision très partielle de leur champ. Brockliss et Jones nous ont offert un livre de référence qui esquisse non seulement une analyse des doctrines médicales enseignées et pratiquées, mais aussi une étude précise des corporations de médecins du royaume comme de l'émergence et de l'autonomie des chirurgiens qui prennent leur indépendance vis-à-vis du contrôle que veulent exercer sur eux les Facultés⁵³. Le très récent livre d'Alexandre Lunel sur la maison médicale du roi et le contrôle du pouvoir royal sur les professions de santé aux XVII^e et XVIII^e siècles a bien mis en valeur par ailleurs l'importance croissante de la royauté dans la législation et la réglementation des professions tant médicales que chirurgicales et pharmaciennes. Entre Facultés et corporations, elle cherche à introduire une modernisation et des dispositifs d'organisation et de contours. C'est grâce au poids de cet arbitrage sous l'autorité du premier médecin du roi que sont fondés des établissements autonomes qui rivalisent et concurrencent

53 Laurence Brockliss et Colin Jones, *The Medical World in Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

l'Alma Mater, qu'il s'agisse du Jardin du Roi dès 1635 ou du Collège de chirurgie au milieu du XVIII^e siècle. Dans l'un et l'autre cas, c'est la Faculté de médecine qui voit son champ d'action restreint et contesté et l'on sait l'oraison funèbre que Guy Patin, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, écrivait à propos de Guy de La Brosse en 1641 « un fourbe, un imposteur, un homicide et bourreau public, tel qu'il était, qui même en mourant n'a eu de sentiment de Dieu qu'un pourceau duquel il imitait la vie »⁵⁴. Vis-à-vis des professions juridiques, un travail comme celui d'Hervé Leuwers sur l'invention du barreau français entre 1660 et 1830, analysant la construction nationale d'un groupe professionnel vient très heureusement enrichir et surplomber les études ponctuelles menées sur tel ou tel barreau local comme celle de Lenard Berlanstein sur le barreau de Toulouse qui a déjà trente années et sur laquelle l'enquête de l'EHESS s'était appuyée⁵⁵. On pourrait encore citer les travaux menés sur les mécanismes du système bénéficial, comme celui consacré au diocèse de Bayeux au temps de Mgr de Nesmond, c'est-à-dire au temps de Louis XIV par Ludovic Balavoine, travail précieux pour l'analyse du devenir des gradués de théologie⁵⁶. On aimerait disposer d'études similaires sur d'autres diocèses, d'autant plus que ce ne sont pas les sources qui manquent pour traiter cette question⁵⁷.

54 Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 176.

55 Lenard R. Berlanstein, *The Barristers of Toulouse in Eighteenth century (1740-1790)*, Baltimore/London, The Johns Hopkins Press, 1975 ; Hervé Leuwers, *L'invention du barreau français, 1660-1830. La construction nationale d'un groupe professionnel*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2006.

56 Ludovic Balavoine, *Le Système bénéficial dans le diocèse de Bayeux sous l'épiscopat de Monseigneur François de Nesmond (1662-1715)*, thèse soutenue devant l'Université de Strasbourg, 2005, 4 vol., exemplaires dactylographiés. Une version allégée a paru sous le titre *Des hommes et des bénéfices. Le système bénéficial du diocèse de Bayeux au temps de Louis XIV*, Paris, Honoré Champion, 2011.

57 Dès 1965, Pierre Chaunu avait souligné l'intérêt qu'offrirait un dépouillement systématique des registres d'insinuations ecclésiastiques : « Une histoire religieuse sérielle. À propos du diocèse de La Rochelle et sur quelques exemples normands », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XII, 1965, p. 5-34.

Je voudrais insister maintenant sur un second renouvellement qui me paraît tout aussi essentiel que le premier : celui de l'histoire des institutions. Par delà la synthèse sur les universités européennes dirigée par Hilde De Ridder-Symoens déjà évoquée, qui avait été elle-même déjà précédée par la synthèse dirigée par Jacques Verger sur l'histoire des universités françaises⁵⁸, toute une série de monographies érudites est venue approfondir nos connaissances du fonctionnement institutionnel des différents corps des Universités. Je laisse de côté ici l'*Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, rédigée par André Tuilier en 1994 qui a répondu à la commande du rectorat de Paris⁵⁹. Cette monographie a délibérément opté pour une histoire de la continuité, en masquant les discontinuités, pour une histoire des Facultés en laissant de côté les collèges universitaires (à l'exception de celui de la Sorbonne), pour une thématique qui privilégie le contrôle progressif de l'État, la laïcisation et la défense d'une tradition intellectuelle d'enseignement qui serait spécifique à l'Université de Paris et qui, séparant strictement foi et raison, s'opposerait au thomisme orthodoxe. Cette synthèse ne dit rien du rôle social de l'université et s'intègre davantage à ses devancières qu'à la recherche en train de se faire.

Un premier volet de ce renouvellement des études institutionnelles est l'intérêt porté aux délibérations de la Faculté de théologie de Paris.

Dominique Dinet a proposé, à partir des registres d'insinuations ecclésiastiques du diocèse de Langres, conservés aux Archives départementales de la Haute-Marne, une grande enquête nationale sur les registres d'insinuations ecclésiastiques des chancelleries diocésaines. Voir son article « Les insinuations ecclésiastiques », *Histoire, économie et société*, t. VIII, 1989, p. 199-221. Il ne semble pas que cet appel ait été entendu en dehors du travail cité à la note précédente.

58 Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

59 André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1994, 2 vol. Dans son introduction, l'auteur assure qu'un « enseignement supérieur est toujours le reflet de la société du temps et que sa structure est l'expression de cette dernière à tous égards ». Il affirme également que « l'Université de Paris reproduit dans son développement historique les principales étapes de la pensée humaine ». L'institution universitaire « est donc le reflet des connaissances de l'époque à laquelle elle appartient » (t. I, p. 20).

James K. Farge, déjà cité, a publié les procès-verbaux des délibérations et conclusions de la Faculté de théologie de 1526 à 1550⁶⁰ (2 volumes), reprenant le travail qu'avait laissé inachevé à la date de 1523 le chanoine Alexandre Clerval en 1917⁶¹. On dispose donc désormais d'un matériau complet pour la première moitié du XVI^e siècle qui permet de connaître les avis doctrinaux de la Faculté où chacun opine librement. Ils sont l'expression publique de la conjecture doctrinale collective des docteurs siégeant collégalement et peuvent prendre soit la forme d'une déclaration positive (ainsi les articles de foi promulgués en 1543), soit celle d'une censure négative (ainsi la condamnation de Luther dans la *determinatio* du 15 avril 1521)⁶². C'est cette même pratique de déclaration et de censure que l'abbé Jacques Grès-Gayer a étudié dans ses divers ouvrages qui fournissent une chronique extrêmement détaillée des délibérations de la Faculté avec l'indication de la position prise par chacun des docteurs lors des grands débats qui agitent les assemblées qui se tiennent le premier du mois⁶³. Bruno Neveu dans son grand livre consacré à *L'Erreur et son juge* a analysé avec finesse cette pratique de la censure puisée dans le fonds commun qu'avaient constitué la science et la pratique médiévales : réduction des textes à des propositions, examen desdites propositions, condamnation de celles-ci par des notes dont l'usage a strictement délimité la portée. La critériologie de ces notes n'a jamais donné lieu à une codification officielle, mais c'est par l'usage que le répertoire n'a cessé de s'enrichir

60 James K. Farge (éd.), *Registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de Paris de janvier 1524 à novembre 1533*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1990 ; *id.* (éd.), *Registre des conclusions de la Faculté de théologie de Paris*, t. II, *Du 26 novembre 1533 au 1^{er} mars 1550*, Paris, Klincksieck, 1994.

61 Alexandre Clerval (éd.), *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, t. I, *De 1505 à 1523*, Paris, V. Lecoffre et J. Gabalda, 1917.

62 James K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France The Faculty of Theology of Paris 1500-1543*, Leiden, E. J. Brill, 1985, p. 125-130, 208-219.

63 Jacques M. Grès-Gayer, *Théologie et pouvoir en Sorbonne. La Faculté de Théologie de Paris et la bulle Unigenitus 1714-1721*, Paris, Klincksieck, 1991 ; *id.*, *Jansénisme en Sorbonne 1643-1656*, Paris, Klincksieck, 1996 ; *id.*, *Le Galllicanisme de Sorbonne. Chroniques de la Faculté de Théologie de Paris (1657-1688)*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; *id.*, *D'un jansénisme à l'autre. Chroniques de Sorbonne 1696-1713*, Paris, Nolin, 2007.

de termes multiples et distincts, susceptibles de s'appliquer aux énoncés soumis au jugement des docteurs. Par ce travail de déclaration positive et de censure négative qui renvoie à des « preuves » chargées de manifester la continuité de la doctrine de l'École de Paris, et qui s'impose à tous les suppôts de l'Université, particulièrement aux étudiants dans leurs thèses, la Faculté ne prétend pas seulement juger l'erreur mais concourir à l'élaboration de la doctrine, déterminer la vérité et l'imposer à ceux qui sont sous son autorité, bref elle prétend détenir un *magistère*. On sait combien l'opposition de la Faculté à la bulle *Unigenitus* et aux évêques débouche sur l'effondrement de ce système théorique : la revendication de la possession d'un « droit de juger des matières de doctrine » au nom d'une clef de la science théologique que les évêques ne détiendraient pas, aboutit au bref papal de Clément XI en novembre 1716 qui suspend tous les privilèges, facultés, grâces et indults accordés par les souverains pontifes à la Faculté de Théologie. L'histoire détaillée des délibérations de l'institution constitue donc une contribution fondamentale à l'histoire intellectuelle, politique et religieuse du xvii^e siècle. J'observe que les deux universitaires qui ont travaillé ces questions sont tous deux membres du clergé et professeurs outre-Atlantique. Il est temps, me semble-t-il, que le relais soit pris en France, en particulier sur les périodes non encore étudiées comme le second xvi^e siècle et particulièrement la période de la Ligue. Sur ce dernier point, en l'absence de registres de conclusions de la Faculté, les recherches en cours de Thierry Amalou nous apporteront beaucoup.

Un deuxième volet des études institutionnelles s'est porté sur la forme du collège universitaire. L'un des phénomènes majeurs qui bouleversent les universités est l'apparition d'établissements concurrents qui lui ravissent une clientèle importante et qui s'installent non seulement dans les villes de sa zone d'influence, mais même dans la ville universitaire. Tout au long du xvii^e siècle, l'Université de Paris a bataillé pour exclure toute congrégation de l'enseignement public, quel que soit son statut ou son obédience doctrinale : « On doit avoir une vue uniforme sur toutes les communautés et ne pas considérer si l'une est capable de faire plus ou moins de bien qu'une autre, mais seulement si elles peuvent être

en quelque manière nuisibles aux libertés de l'Église et de l'État [...]. On ne peut douter qu'il n'y a que les universités qui aient le droit d'instruire la jeunesse. C'est le corps unique qui soit établi par les rois et les papes, reconnu par les Cours souveraines pour instruire la jeunesse et maintenir la doctrine », écrit-elle encore à la date de 1670 dans le procès qui l'oppose à la congrégation de l'Oratoire à propos de l'installation de celle-ci dans le collège de Provins⁶⁴. Elle subit là l'un de ses échecs les plus retentissants alors qu'elle avait été victorieuse contre les jésuites à Pontoise en 1650, contre les minimes à Vitry-le-François (1651) et contre les bénédictins à Laon en 1656, réussissant à maintenir le caractère séculier de ces collèges. Le point obscur de l'historiographie restait la transformation des collèges universitaires parisiens entre la seconde moitié du xv^e siècle et la première moitié du xvii^e siècle. Comment passe-t-on du collège fondé pour accueillir des boursiers artiens, donc d'abord lieu d'accueil et d'hospitalité, à un établissement doté de classes excessives qui comprennent la grammaire, la philosophie et parfois même un enseignement de théologie ? Cette mutation capitale s'est faite silencieusement parce que l'ensemble des structures médiévales de l'Université a persisté : les instances d'intégration corporative, de délibération et de discussion demeurent à la Faculté des Arts et dans les nations qui la composent, le recteur étant d'ailleurs élu par quatre représentants de celle-ci. Mais un premier signe des changements qui se produisent est donné par l'évolution du nombre des immatriculations à l'université : de 2 200 en 1464, elle est encore d'environ 1 500 à 1 700 étudiants dans les années 1520-1550, pour chuter à moins de 300 dans la première décennie du xvii^e siècle. Cet effondrement des effectifs de la Faculté des Arts n'est dû ni aux guerres de religion ni à l'engagement des étudiants dans les conflits mais à la naissance, dans l'ensemble du bassin de recrutement de l'Université de Paris, d'une nouvelle forme scolaire qui se substitue à l'ancienne école cathédrale ou municipale, un collège comportant à la fois l'enseignement de la grammaire et

64 *Factum ou premier mémoire de l'Université de Paris touchant le collège de Provins*, s.l.n.d. [1670], BnF 4° Fm 24183.

des humanités, tel qu'il a été expérimenté à l'université de Paris à partir de la fin du xv^e siècle et dans la première moitié du xvi^e siècle. Plusieurs excellentes monographies consacrées aux collèges de l'Université de Paris ont déjà mis l'accent sur les transformations qui affectent les collèges parisiens : Nathalie Gorochov sur le collège de Navarre de sa fondation au début du xv^e siècle⁶⁵, Cécile Fabris sur le collège de Laon aux xiv^e-xv^e siècles⁶⁶, Thierry Kouamé sur le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge⁶⁷. Au collège de Laon, les *hospites* payants acquièrent un véritable statut dès la seconde moitié du xv^e siècle. Si certains d'entre eux sont d'anciens ou de futurs boursiers, d'autres ne le deviennent jamais et arrivent parfois au collège avec plusieurs compagnons plus pauvres dont ils paient la pension et qui leur servent sans doute de domestiques⁶⁸. Au collège de Dormans-Beauvais, on rencontre, dès la première moitié du xv^e siècle, toute la complexité d'un collège de boursiers qui délivre un enseignement public de grammaire, ouvert à une multiplicité de statuts qui viennent s'abriter sous son toit. Outre les martinets, écoliers externes, il accueille des *hospites*, c'est-à-dire des pensionnaires « portionistes » qui partagent la table du maître, ou *caméristes* qui sont sous la houlette d'un pédagogue (lui-même boursier ou non), mais aussi des demi-pensionnaires (qui peuvent être nourris sans loger, ou loger sans être nourris)⁶⁹. Cet enchevêtrement de statuts multiples au sein d'une même structure caractérise les collèges universitaires au moins jusqu'à la grande réforme qui suit l'expulsion des jésuites

65 Nathalie Gorochov, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du xv^e siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, Honoré Champion, 1997. Le livre comporte des notices biographiques de boursiers, classées par ordre alphabétique (p. 579-713).

66 Cécile Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge, Le collège de Laon (xiv^e-xv^e siècles)*, Paris, École des chartes, 2005.

67 Thierry Kouamé, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris (1370-1458)*, Leiden-Boston, Brill, 2005. L'ouvrage comporte un très remarquable dictionnaire biographique de 357 boursiers entrés avant 1458 (p. 442-606).

68 C. Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge*, op. cit., p. 271-274.

69 T. Kouamé, *Le Collège de Dormans-Beauvais*, op. cit., p. 144-155.

de 1762. Les novations du *xvi*^e siècle, c'est-à-dire l'émergence d'un cursus de grammaire et d'humanités préalables à l'enseignement des arts en classes successives de degré progressif (dont le nombre a pu varier avant qu'il se stabilise en trois classes de grammaire, une de poésie ou d'humanités, une de rhétorique) sont venues de surcroît compliquer et rendre plus opaque encore le tableau. S'élabore ainsi une hiérarchie très mobile des établissements, variable dans le temps puisque les lectures publiques peuvent s'interrompre (ainsi à Sainte-Barbe en 1589 ou à Coqueret en 1568). De vingt-et-un qu'ils étaient en 1517, les collèges d'exercice, c'est-à-dire ceux qui délivrent un enseignement public, passent à neuf à la mi-*xvii*^e siècle. Certains d'entre eux ont connu au cours de la première moitié du *xvi*^e siècle une très grande vogue puisqu'on dénombre 532 élèves à Montaigu en 1509, à peu près tous internes selon divers statuts (pensionnaires, portionistes [grands ou petits], pauvres) et au collège de Navarre au moins 300 la même année, plus de 400 en 1527 et 1541-1542. Pour répondre à cette nouvelle organisation qui accole au collège fondé une pédagogie, un pensionnat et un exercice d'enseignement, les collèges se dotent d'un gymnasiarque qui reçoit ses fonctions par un bail privé passé devant notaire avec la communauté des boursiers. Mises en série, ces minutes apportent les précisions les plus abondantes sur les aspects financiers et matériels des obligations du principal ; c'est à travers eux que l'on voit progressivement émerger lentement la figure du principal comme seul chef d'établissement, celui-ci se confondant de plus en plus souvent avec le prier des boursiers pour éviter les conflits à l'intérieur des établissements. Mais jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la persistance de statuts différents, impliquant des modes de nomination diversifiés selon les établissements, maintient de fortes variations. Un article récent montre que les principaux des *xvii*^e et *xviii*^e siècles se recrutent principalement parmi les anciens boursiers, et même parmi les anciens élèves des collèges où ils ont étudié. Munis pour la plupart d'entre eux d'un grade de licence ou de doctorat en théologie, ils sont prêtres séculiers et ont enseigné longtemps soit la rhétorique, soit la philosophie avant d'accéder à la principalité où d'ailleurs ils demeureront là aussi jusqu'à un âge

avancé : l'enracinement dans l'établissement à la tête duquel ils ont accédé (et sans doute leur réussite pédagogique) semble être l'une des règles de leur profil professionnel⁷⁰.

On peut comprendre que le maquis institutionnel, que je viens de décrire comme la très grande diversité des sources auxquelles il faut recourir, ait découragé les chercheurs de s'investir dans une histoire de la Faculté des Arts de Paris. Je souhaiterais à tout le moins signaler ici l'ouvrage de Marie-Madeleine Compère qui constitue le troisième tome du *Répertoire des collèges français XVI^e-XVIII^e siècles*, entièrement consacré à la capitale et publié en 2002. On y trouvera le guide le plus sûr pour s'orienter dans le dédale de cette histoire. La copieuse introduction (plus de 70 pages) permet de comprendre les fonctionnements complexes des divers rouages de l'institution, leur évolution réelle, leur importance respective. Chaque établissement dispose ensuite d'une notice historique, qui va de sa fondation à son extinction, suivie de l'indication détaillée des sources concernant le collège soit comme fondation de boursiers, soit comme collège d'exercice et pensionnat (ou pédagogie), et des références bibliographiques qui lui sont attachées. Ce volume prend également en compte les établissements publics extérieurs à l'Université qui enseignent le latin et qui font concurrence à celle-ci (au premier chef le collège jésuite de Clermont, devenu collège Louis-le-Grand, jusqu'à l'expulsion de la Compagnie) et les établissements qui hébergent des élèves de l'Université qu'il s'agisse des établissements accueillant des élèves venus des îles Britanniques (Irlande, Écosse, Angleterre) ou des communautés cléricales et séminaires multipliés par la Réforme catholique (ainsi les quatre communautés dépendant de Saint-Sulpice, Saint-Nicolas du Chardonnet, etc.). Comme le dit l'auteur à la fin de son introduction, son répertoire est une incitation à entreprendre des recherches : « Les sources », écrit-elle, « bien que lacunaires et dispersées existent et ne demandent qu'à être visitées »⁷¹. Dans le même ordre

42

70 Marie-Madeleine Compère et Boris Noguès, « La direction d'établissement dans les collèges de l'université de Paris sous l'Ancien Régime », *Histoire de l'éducation*, n° 90, mai 2001, p. 21-78.

71 Marie-Madeleine Compère, *Les Collèges français 16^e-18^e siècles, Répertoire*, t. III, Paris, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2002 (citation p. 70).

d'idées, je dois aussi signaler la thèse, déjà mentionnée, de Lyse Roy sur *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles. Identité et représentation*⁷². Elle s'appuie pleinement sur les renouvellements de l'historiographie que je viens d'évoquer, et elle propose une synthèse qui aborde l'université dans toutes ses dimensions institutionnelles, intellectuelles, culturelles et sociales. Sur une période où les travaux sont encore peu nombreux ce livre est évidemment précieux. Par ailleurs, l'historiographie du Collège de France est en cours de révision et se démarque de l'hagiographie qui l'a précédée. Un colloque de décembre 1995 a resitué la naissance de l'établissement dans son environnement européen comme dans son rapport à l'Université de Paris et sa Faculté de théologie ; l'opposition au Collège de France doit moins être lue comme celle d'une université rétrograde et obscurantiste contre un foyer des sciences nouvelles, que comme une défense d'intérêts corporatifs et de la tradition qui réserve aux seuls théologiens l'interprétation de l'Écriture. Au reste, lecteurs royaux et autres professeurs enseignent de concert dans les collèges et cette coexistence a été le plus souvent pacifique⁷³.

Cette ardente nécessité de revisiter les sources universitaires vient d'être une fois de plus démontrée à propos du corps des régents ès arts et des régents de grammaire. Lorsqu'on examine les attestations des maîtres ès arts, qui témoignent de cinq années d'études (*quinquennium*), qui adressent une supplique pour pouvoir postuler un bénéfice en 1512-1515, on s'aperçoit que 60 % d'entre eux ont été régents de grammaire, mais si l'on ne retient que les gradués des facultés supérieures (particulièrement ceux de théologie), ce sont 60 % d'entre eux qui n'ont pas été régents de grammaire : la majorité d'entre eux n'a donc pas exercé à la Faculté des arts pendant ses études supérieures. En revanche, si l'on s'attache aux seuls régents de grammaire, une évolution se dessine si l'on sépare deux populations : parmi les régents qui ont quitté déjà leur poste, plus de la

⁷² Voir note 11.

⁷³ Marc Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Collège de France/Klincksieck, 1998. Voir aussi James K. Farge, *Le Parti conservateur au XVI^e siècle. Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris, Collège de France, 1992 ; A. Tuilier (dir.), *Histoire du Collège de France*, t. 1, *La Création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006.

moitié n'y sont restés que deux ans, moins d'un cinquième y a demeuré plus de trois ans. Parmi la population de ceux qui sont encore en poste en 1512-1515, 32 %, soit environ le tiers, sont demeurés plus de trois ans. Ce décalage entre les deux populations indique deux phénomènes distincts : d'une part la régence de grammaire est pour la plupart des suppléants une place temporaire dans l'attente vraisemblable d'un bénéficiaire ; d'autre part s'esquisse déjà, semble-t-il, une tendance nette à une plus grande durée dans l'exercice chez les régents encore en place⁷⁴. Ces données très partielles et qui demanderaient à être approfondies peuvent être confrontées au travail de Boris Noguès, qui a analysé les carrières des professeurs des collèges parisiens aux XVII^e et XVIII^e siècles. Si 20 à 30 % d'entre eux demeurent moins de cinq ans, un tiers d'entre eux demeure plus de quinze ans en poste et la moyenne d'exercice dépasse largement la douzaine d'années. Si le corps des enseignants est depuis le Moyen Âge réputé appartenir à la cléricature, on observe cependant que 40 % d'entre eux n'ont pris aucun ordre sacré, et qu'entre les XVII^e et XVIII^e siècles la part des prêtres diminue (de 67 à 57 %) tandis que celle des tonsurés et simples acolytes monte déjà à 30 %⁷⁵. C'est le signe d'une transformation silencieuse du corps, lente mais irréversible, et que l'on retrouve d'ailleurs chez les candidats aux agrégations de grammaire et de belles lettres, concours institué en 1766 à la Faculté des Arts de Paris⁷⁶.

HISTOIRE CULTURELLE DES UNIVERSITÉS

J'aurais voulu, dans une dernière partie, aborder le renouvellement du contenu et des méthodes des enseignements eux-mêmes mais nous nous trouvons là devant une immense bibliographie qui touche à l'histoire des sciences et il me faudrait sans doute un autre exposé pour aborder en profondeur ces questions. Je renvoie naturellement au livre

74 Comptages effectués par Marie-Madeleine Compère à partir de James K. Farge, *Students and Teachers [...]*, *op. cit.*

75 Boris Noguès, *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII^e et XVIII^e siècles (1598-1793)*, Paris, Belin, 2006.

76 Voir Dominique Julia, « La naissance du corps professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, 1981, p. 71-86.

de référence qu'est le grand ouvrage de Laurence Brockliss paru en 1987, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, qui apporte sur l'enseignement tel qu'il était pratiqué – notes, thèses, cours manuscrits – une information absolument capitale, présentant les résultats par grands domaines de savoir et cycles d'enseignement. Il a le mérite de proposer une image d'ensemble, de décentrer l'attention des individus aux groupes et aux opinions communes répandues dans le corps enseignant par un dépouillement de sources manuscrites. On peut ainsi mesurer la rapidité de propagation de l'onde de choc que présente une théorie scientifique nouvelle jusqu'au moment où elle pénètre dans l'enseignement, s'y maintient, puis disparaît. La grande nouveauté du livre résidait aussi dans le fait de ne pas se limiter à un type d'institution mais de prendre en compte un enchevêtrement d'institutions et un dégradé de niveaux d'enseignement qui se concurrencent et se complètent – Facultés, collèges de plein exercice, séminaires, couvents –, dans une multitude de lieux et de contextes, ce qui permet de mesurer la concurrence de groupes rivaux, de sociétés ou d'ordres religieux, les flux et les reflux : reflux de l'aristotélisme, flux du cartésianisme vers 1690 et reflux de celui-ci vers 1750, montée de l'adhésion au système de Newton dans la seconde moitié du XVIII^e siècle – qui demeure cependant partielle et limitée. La perspective de l'ouvrage qui vise à embrasser d'un même regard l'ensemble des établissements, à quelque institution qu'ils appartiennent, me paraît devoir être conservée⁷⁷.

Faute de temps, je me bornerai donc ici à trois remarques conclusives en forme d'ouverture pour des recherches à venir. La première, qui s'inscrit dans la continuité du livre de Laurence Brockliss, a trait à l'intérêt présent que l'historiographie porte au cours magistral⁷⁸ : cette pratique peut être analysée à partir des notes d'étudiants. Dès 1981, Anthony Grafton avait attiré l'attention sur un recueil de la bibliothèque de Princeton contenant vingt-sept éditions s'étageant de 1554 à 1572,

77 Laurence W. B. Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

78 Voir, par exemple, sous la direction d'Annie Bruter, le numéro spécial « Le cours magistral (XV^e-XX^e siècles) », de la revue *Histoire de l'éducation*, n° 120, octobre-décembre 2008.

dont vingt-cinq de textes anciens, six de textes grecs, une traduction latine d'un texte grec et dix-huit textes latins. Elles étaient annotées par Gérard de Mayres qui a inscrit entre les lignes et dans les marges de ces éditions les commentaires des leçons de Claude Mignault, régent d'humanités au collège de Reims à Paris, au cours des années 1572 et 1573⁷⁹. Ces éditions de feuilles classiques très répandues de la mi-xvi^e siècle au début du xvii^e siècle, sont aujourd'hui conservées soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés des bibliothèques et sont sans doute plus répandues qu'on ne l'a cru⁸⁰. Marie-Madeleine Compère en avait commencé un inventaire désormais interrompu⁸¹. Jean-Marc Mandosio et Marie-Dominique Couzinet poursuivent, à l'École pratique des Hautes Études, l'étude d'une édition du *De natura deorum* qui contient un commentaire manuscrit du cours donné par Jean Pena

79 Anthony Grafton, « Teacher, text and pupil in the Renaissance class-room: a case study from a Parisian College », *History of Universities*, vol. 1, 1981, p. 37-70.

80 En juin 2009, la librairie parisienne Picard a mis en vente, à l'occasion du Salon international du livre ancien à Paris, un recueil de quatorze livrets de textes latins et grecs, imprimés à Paris entre 1543 et 1555 et annotés par au moins trois étudiants de l'époque (n° 1 du catalogue édité) dans le cadre de l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique des collèges universitaires. Un ex-libris postérieur, porté sur la première page du texte des *Catilinaires*, indique que l'ouvrage appartient « aux P. Capucins d'Auray ». Ce recueil a été acquis par la Bibliothèque Sainte-Geneviève (cote : 8 Z 6602 inv. 9855 Rés.). Sept des quatorze pièces imprimées étaient jusqu'alors inconnues. Le recueil comprend des textes de Cicéron, Dion Chrysostome, Horace, Ovide, Perse, Virgile, le traité *De quantitate syllabarum* de Despautère, la grammaire grecque de Francisco de Vergara.

81 Voir cependant l'article de Marie-Madeleine Compère, Marie-Dominique Couzinet et Olivier Pédeflous, « Éléments pour l'histoire d'un genre éditorial. La feuille classique en France aux xvi^e et xvii^e siècles », *Histoire de l'éducation*, n° 124, octobre-décembre 2009, p. 27-49. Étudiant à l'EPHE, dans un séminaire du 11 décembre 2003, des recueils de feuilles classiques issus des classes de rhétorique de collèges universitaires parisiens au cours de la première moitié du xvii^e siècle, Marie-Madeleine Compère soulignait la priorité accordée aux discours (Cicéron, Salluste, Tite-Live), la présence non négligeable, dès cette époque, de la langue française exclusivement cantonnée à la traduction du texte et mise, soit entre les lignes, soit dans les marges, le commentaire magistral insistant sur l'articulation interne du texte. La forme éditoriale de la feuille classique correspond à une période au cours de laquelle l'explication est à la fois technique (en particulier la mise au jour des procédés rhétoriques) et érudite.

en 1555 dans sa classe de logique au collège de Presles à Paris⁸². Arnaldo Momigliano avait coutume de dire que les sources ne se trouvent que si on les cherche. L'adage est confirmé par le fait que cette recherche doit beaucoup à l'inventivité des savants étrangers qui se sont intéressés à cet étrange objet⁸³. Il serait souhaitable qu'elle suscite de nombreux émules en France et que l'on puisse analyser cette catégorie particulière d'éditions scolaires, où l'espace interlinéaire est suffisamment large pour laisser place à une traduction du texte en français et son usage en classe, de sa naissance à sa disparition : canon des textes retenus, sans doute plus vaste qu'à la fin du XVIII^e siècle, procédures de fabrication et de diffusion chez les imprimeurs-libraires tant parisiens que provinciaux, typologie des commentaires magistraux.

Un autre type d'approche, extrêmement prometteur, n'a guère encore été pratiqué en France, alors même que l'érudition du XIX^e siècle accordait beaucoup d'attention aux sources qui peuvent le nourrir : statuts, cérémoniaux et rituels des examens et disputes pour les promotions aux grades. Il s'agit de l'analyse des pratiques symboliques, liées au fonctionnement même de l'institution universitaire et qui mettent en jeu les rangs, les rituels et les conflits qui s'engagent autour de ces questions de préséance et d'ordre dans les processions, les soutenances d'actes universitaires (thèses, grades), tant à l'intérieur même de la société universitaire qu'au contact des autres états ou corporations présents dans les cérémonies où la ville tout entière se donne en représentation dans une hiérarchie organique d'états et de dignités, qu'il s'agisse du conseil

82 L'étude part d'un recueil de notes de cours donnés au collège de Presles entre 1553 et 1557, qui est conservé à la bibliothèque de l'UFR de philosophie de l'Université Paris-I. Voir à ce propos Marie-Dominique Couzinet et Jean-Marc Mandosio, « Nouveaux éclairages sur les cours de Ramus et de ses collègues au collège de Presles d'après des notes inédites prises par N[icolas] de Nancel », dans Kees Meerhoff et Michel Magnien (dir.), *Ramus et l'Université*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2004, p. 11-48 ; Jean-Marc Mandosio, « Latin technique du XII^e au XVIII^e siècle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, 140, 2009, [en ligne].

83 Voir en particulier les nombreux travaux d'Ann M. Blair cités à la première note de l'article de M.-M. Compère, M.-D. Couzinet et O. Pédeflous, « Éléments pour l'histoire d'un genre éditorial... », art. cit.

urbain, de la magistrature ou de la noblesse. Marian Füssel a donné récemment une étude magistrale sur ce thème, s'inspirant largement des hypothèses formulées par Pierre Bourdieu et Roger Chartier. Ce dernier, remettant en cause les découpages opérés par l'histoire des mentalités, invitait à articuler la notion de « représentation collective » autour de trois modalités du rapport au monde social : « d'abord le travail de classement et de découpage qui produit les configurations intellectuelles multiples par lesquelles la réalité est contradictoirement construite par les différents groupes qui composent une société ; ensuite les pratiques qui visent à faire reconnaître une identité sociale, à exhiber une manière propre d'être au monde, à signifier symboliquement un ordre ou un rang ; enfin les formes institutionnalisées et objectivées grâce auxquelles des "représentants" (instances collectives ou individus singuliers) » marquent de façon visible et perpétuée l'existence du groupe, de la communauté ou de la classe⁸⁴. Reprenant le concept de « champ », emprunté à Pierre Bourdieu, Marian Füssel précise qu'il ne s'agit pas pour lui de s'intéresser « à la position de savants isolés à l'intérieur de la communauté virtuelle de la "respublica litteraria", mais de leur distribution, à un moment donné, d'une part à l'intérieur de l'ordre corporatif à un moment donné, d'autre part dans l'ensemble de la hiérarchie d'une société différenciée par états. Un trait particulier du champ académique est la lutte permanente autour de l'autorité et de la reconnaissance scientifique, qui est indissolublement liée à la reconnaissance sociale. [...] Le but de ce travail est la reconstruction d'une langue des formes symboliques, qui ne sera pas conçue comme la simple poursuite des conflits sociaux par d'autres moyens mais comme constitutive en elle-même de rapports sociaux d'inégalité »⁸⁵. Cette piste de recherche qui met au centre de l'étude les pratiques de représentation et de distinction de l'université comme ordre savant dans la société moderne montre comment, d'une part, elle emprunte à la culture de

84 Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998 (chap. 2, « Le monde comme représentation »).

85 Marian Füssel, *Gelehrtenkultur als symbolische Paraxis Rang Ritual und Konflikt an der Universität der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, p. 31-32.

son époque rites et gestes qui lui permettent, selon une retraduction symbolique propre, de s'autodéfinir et d'assurer son fonctionnement interne et comment, d'autre part elle s'intègre au langage symbolique d'une société d'ordres, ce qui lui vaut d'être reçue, en tant que telle, comme partenaire à part entière. Il vaudrait très certainement la peine de vérifier, au champ français (et aussi dans d'autres monarchies unitaires), si les hypothèses proposées et testées sur une Allemagne morcelée tant au niveau des territoires que sur le plan des confessions sont extensibles ou si elles doivent recevoir des corrections majeures⁸⁶. L'historienne de l'art Véronique Meyer a fourni récemment des matériaux précieux sur l'illustration des actes publics académiques, qui pourraient être réexaminés dans cette perspective⁸⁷.

Enfin, l'exposé auquel je me suis livré a pu laisser penser que je cantonnais l'histoire des universités à leur définition *stricto sensu*. Il est bien évident que toute l'époque moderne voit éclore des établissements qui lui sont alternatifs et concurrents : collèges, écoles d'hydrographie, écoles techniques supérieures, etc. Je sais pertinemment que les avancées historiographiques les plus récentes ont porté justement sur ces objets. L'historiographie consacrée aux jésuites, enfin désenclavée d'une stricte histoire de l'ordre religieux, a apporté à notre connaissance de l'histoire intellectuelle des éléments capitaux. Je ne prendrai ici que deux exemples. La thèse d'Antonella

86 Voir également Richard Kirwan, *Empowerment and Representation in Early modern germany Helmstedt and Würzburg 1576-1634*, Wiesbaden, Harrasowitz, 2009 ; et, davantage centré sur les pratiques culturelles étudiantes, Barbara Krug-Richter, Ruth E. Mohrmann (dir.) *Frühneuzeitliche Universitätskulturen, Kulturhistorische Perspektiven in Europa*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2009. Signalons aussi le tout récent recueil de Françoise Waquet, *Respublica academica. Rituels universitaires et genres du savoir*, Paris, PUPS, 2010.

87 Voir Véronique Meyer, « Les thèses, leur soutenance et leurs illustrations dans les universités françaises sous l'Ancien Régime », *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. XII, 1993, p. 45-111 ; *id.*, *L'illustration des thèses à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Peintres-Graveurs-Éditeurs*, Paris, Commission historique de la ville de Paris, 2002 ; *id.*, « Les thèses de droit à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Leurs soutennances, leurs illustrations », et *id.*, « Catalogue des thèses de droit, illustrées à Paris, sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 27, 2007, p. 7-91 et 93-393.

Romano a manifesté, par une prosopographie fine qui suit les enseignants dans chacun de leurs postes – la richesse des catalogues romains de la Compagnie rend évidemment envieux les historiens des universités –, comment se sont constitués les foyers et les réseaux de mathématiciens, qui ne sont pas forcément désignés comme tels, mais qui sont pourtant des disciples directs de Christophe Clavius dont ils ont fréquenté l'académie romaine. On voit ainsi comment par un système de formation interne à la Compagnie et particulièrement l'académie de mathématiques créée au collège de Pont-à-Mousson, où se retrouvent les jeunes théologiens parisiens après l'attentat de Jean Chastel, se développe et se diffuse un enseignement qui s'officialise peu à peu en une dizaine de chaires dont les titulaires, occasionnels ou professionnels, se livrent à une production tantôt en langue vulgaire pour les mathématiques appliquées (hydrographie, fortifications) ou en latin pour les mathématiques pures⁸⁸. Dans une tout autre perspective, Stéphane Van Damme a étudié dans son livre *Le Temple de la Sagesse* la place du collège de la Trinité de Lyon, dirigé par les jésuites, au sein de la cité : ici, c'est le rôle des jésuites dans la production d'une culture externe à l'ordre qui est analysé, les relations avec l'imprimerie et le travail littéraire, leur influence dans les divers secteurs de la vie urbaine de la généalogie à la philosophie et à la morale. C'est ensuite toute la théâtrocratie jésuite qui est décomposée à travers l'analyse des rituels urbains, des images, des discours et du théâtre, ainsi, à travers aussi les diverses politiques jésuites de la lecture, depuis l'attention portée à la clientèle scolaire comme au public savant, jusqu'à l'appropriation textuelle au sein des congrégations mariales. C'est enfin le rôle des jésuites au sein de la sociabilité savante et l'institutionnalisation de la vie culturelle lyonnaise par le rôle croissant des enseignants de collège dans les pratiques savantes qui sont étudiés⁸⁹.

88 Antonella Romano, *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance, 1540-1640*, Rome, École française de Rome, 1999.

89 Stéphane van Damme, *Le Temple de la sagesse. Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

À travers ces deux livres, si différents entre eux par ailleurs, on mesure déjà les écarts et les tensions qui séparent, voire semblent opposer terme à terme, collèges jésuites ou collèges de congrégations savantes, constitués en réseau international ou national, et universités individuelles repliées sur leur espace propre. L'on sentirait des tensions analogues si l'on se tournait vers les académies réformées qui entretiennent des liens privilégiés avec l'érudition parisienne et le réseau calviniste international, de Genève aux Pays-Bas. Mais, disant cela, ne reproduisons-nous pas inconsciemment un clivage fort, hérité de l'historiographie des universités et ne sommes-nous pas victimes d'un effet de sources, sources riches et concentrées du côté des jésuites, sources beaucoup plus dispersées du côté universitaire ? Pour peu qu'une correspondance soit disponible, nous voici immédiatement en porte-à-faux avec ce type d'affirmation. Les lettres de Guy Patin à son ami Charles Spon, lyonnais, viennent d'être éditées pour la période 1649-1655. Elles nous apportent un témoignage tout à fait exceptionnel sur l'univers mental d'un docteur-régent. Ce doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui remplit assidûment les devoirs de sa charge, est un défenseur intransigent de la médecine galénique contre la doctrine de Paracelse, un pourfendeur de la chimie et de l'usage de l'antimoine, cher aux docteurs de Montpellier, peu enclin à accepter les « nouveautés » en médecine, et particulièrement la découverte de la circulation du sang par Harvey ou la mise en évidence du réceptacle du chyle par Jean Pecquet. Les cours de ce professeur, qui est élu à la chaire de botanique, pharmacie et anatomie du Collège royal en 1654, exposent donc les doctrines anciennes reçues dans la Faculté de Paris, et la thérapeutique qu'il défend est bien celle que Molière a ridiculisée : saignée, purgation, lavements⁹⁰. Mais Guy Patin est en même temps un bibliomane, avide de tout livre paru à l'étranger : il achète à Lyon des ouvrages édités sur les presses d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas ou des Provinces-Unies ; il est aussi un éditeur scrupuleux de textes

90 Voir Laure Jestaz (éd.), *Les Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, Paris, Honoré Champion, 2006, 2 vol., particulièrement dans l'introduction, t. I, p. 121-202.

médicaux et un correcteur d'épreuves, un passionné d'exégèse religieuse et d'historiographie. L'inventaire de sa bibliothèque compte un nombre impressionnant de volumes publiés par au moins quarante jésuites différents et, dans ses seules lettres de 1649 à 1655, Patin s'intéresse à dix-sept ouvrages du Père jésuite Théophile Raynaud⁹¹. S'il n'aime pas « la troupe loyolitique » et n'a qu'une estime mitigée pour le Père Petau, il rapporte en tout cas la discussion qu'il a eue sur le livre de ce dernier, *Dogmatum theologicorum partes tres*, avec Grotius, qui lui répond : « Le Père Petau, qui est mon ami, me les a donnés : je les ai tous lus tout entiers ; c'est un étrange fatras, cela n'est point de la théologie, les jésuites n'entendent pas la vérité de cette science. Il n'y a là dedans qu'une chose de bien, c'est que l'auteur entend bien le grec, lequel y est fidèlement traduit »⁹². L'édition de la correspondance permet ainsi de reconstituer le réseau des relations érudites de l'épistolier, ses intérêts intellectuels, ses goûts qui vont parfois à contre-courant des transformations du milieu éditorial : dans une de ses lettres, ne vilipende-t-il pas les libraires de la capitale qui « n'impriment rien que des livres de dévotion et des romans : le malheureux siècle auquel Dieu nous a réservés, sot, impertinent, profane et superstitieux, ne requiert que ces bagatelles et ne pourrait qu'à peine souffrir quelque chose de meilleur »⁹³. L'aubaine que représente la correspondance de Guy Patin nous manifeste donc combien les échanges intellectuels ont pu être intenses dans la capitale entre personnalités et institutions rivales, antagonistes, se portant des haines implacables ; même si les hommes ne se rencontrent pas, ils se lisent, ce qui invite une fois de plus à les penser *ensemble*.

À cette indication fournie par la correspondance de Patin, on pourra toujours rétorquer que Guy Patin, libertin notoire, est une personnalité tout à fait exceptionnelle qui ne peut être considérée

91 Théophile Raynaud (1583-1663), jésuite qui passa une bonne partie de sa carrière à Lyon, est un des correspondants de Guy Patin qui l'admire : « J'ai plusieurs lettres céans de ce bon père, et suis même de ses amis ; même j'en suis un peu glorieux, car il est fort savant homme » (texte cité *ibid.*, t. I, p. 538).

92 *Ibid.*, t. I, Lettre 16, 8 octobre 1649, p. 523-524. Hugo Groot (Grotius) était ambassadeur du roi de Suède en France.

93 *Ibid.*, t. I, p. 271, texte cité de la lettre, datée du 21 octobre 1644, à Spon.

comme représentative des docteurs régents de médecine parisiens. À cette objection attendue on fera une double réponse. D'une part si nous ne disposons pas de correspondances aussi riches et passionnantes que celles de Guy Patin, on pourrait au moins rechercher, à travers les inventaires des bibliothèques des docteurs-régents conservés dans les minutes notariales, leurs intérêts intellectuels. D'autre part, seule une attention aiguë portée aux documents, guidée par un faisceau d'hypothèses empruntées aux sciences sociales, permet d'avancer dans la connaissance du passé. Il n'est pas interdit de rechercher et de tenter de mettre en série des documents écrits à la première personne (journaux, correspondances) qui, mieux que d'autres, restituent le sens des expériences estudiantines ou professorales vécues⁹⁴, même si ceux-ci sont plutôt rares⁹⁵.

Il serait vain de vouloir conclure. Mon propos était seulement de dresser un bilan, au moins partiel, des recherches accomplies dans le secteur de l'histoire des universités françaises et de proposer quelques pistes à parcourir. Il est clair que ce chantier connaît de profonds renouvellements dans ses problématiques, ses méthodes et ses pratiques. Il appartient désormais à d'autres générations que la mienne de mettre en œuvre les travaux que requièrent les avancées de la recherche internationale, aucune historiographie « nationale » ne pouvant s'isoler de cette dernière, sauf à subir une inexorable provincialisation.

N.B. Le projet *Studium Parisiense* dirigé par Jean-Philippe Genet et Thierry Kouamé, et qui a été porté à la connaissance de la communauté scientifique par les journées d'étude des 23 et 24 juin 2011 tenues à l'Université de Paris I, est parvenu à notre connaissance après la

94 Voir, à titre d'exemple, le passionnant journal du patricien florentin Girolamo Da Sommaia, étudiant *in utroque jure* à Salamanque de 1599 à 1607 (qui fut ensuite *Provveditore* du *Studio* de Pise et un correspondant assidu de Galilée), dont la partie conservée concerne la période 1603-1607 : George Haley (éd.), *Diario de un estudiante de Salamanca*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 1977.

95 Les relations des aristocrates (mais pas seulement eux) des divers pays européens qui font un Grand Tour au moment d'achever leurs études ne manquent pourtant pas.

rédaction de cet article. Nous n'avons donc pu en rendre compte. Il est centré, au départ, sur la période médiévale. Il semble que le projet informatique lui-même soit encore dans sa phase de conception, comme le reconnaît d'ailleurs M. Hicham Idabal dans la communication qu'il a présentée. L'un des problèmes essentiels sera, une fois un programme informatique testé et adopté, de vérifier avec soin les informations qui y seront introduites, en provenance de sources très diverses.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély.....	7

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE : NOUVELLES APPROCHES

L'historiographie des universités françaises à l'époque moderne		347
Dominique Julia.....	13	
La réforme du cardinal d'Estouteville (1452): l'université de Paris entre Moyen Âge et modernité		
Jacques Verger.....	55	
Une Sorbonne régicide ?		
Thierry Amalou.....	77	
Certificat, filtre ou titre ? La fonction sociale des degrés universitaires (xvi ^e -xviii ^e siècle)		
Boris Noguès.....	117	
Les « intellectuels frustrés » et la Révolution française : une théorie révisée par les statistiques universitaires		
Patrick Ferté.....	153	

SECONDE PARTIE

REGARDS SUR LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Excellence, amitié ou patronage ? Les nominations de professeurs aux universités néerlandaises entre 1575 et 1814		
Willem Frijhoff.....	193	
Universités, science, censure en Italie(xvi ^e -xviii ^e siècle)		
Francesco Beretta.....	237	
Les universités du Saint-Empire à l'époque moderne : problématiques, concepts, tendances historiographiques		
Jean-Luc Le Cam.....	265	

